



Michel LEFORT

Commissaire aux Comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale de Rennes

S.A.S. GROUPE DURET IMMOBILIER

**Siège social :
19, Rue Saint Nicolas
85600 MONTAIGU
RCS LA ROCHE SUR YON : 529 079 329**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIFS A L'AUGMENTATION DU CAPITAL DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2012



SAS GROUPE DURET IMMOBILIER
Siège social :
19, Rue Saint Nicolas
85600 MONTAIGU
RCS LA ROCHE SUR YON : 529 079 329

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF A L'EXACTITUDE DES ARRETES DE COMPTE**

Au Président,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article R.225-134 du code de commerce (sur renvoi de l'article L.227-1), j'ai procédé au contrôle des arrêtés de compte au 31 mai 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces arrêtés de compte ont été établis par le Président le 11 juin 2012. Il m'appartient sur la base de mes travaux de certifier leur exactitude.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier que les créances concernées, relatives à chacun des arrêtés de compte, sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Je certifie l'exactitude de ces arrêtés de compte s'élevant à un montant total de 1.213.643,57 euros.

Fait à Saint Julien de Concelles,
Le 11 juin 2012
Michel LEFORT
Commissaire aux Comptes.





[illegible]

362 203,00 € 135 978,50 € 92 433,50 €

le 14-06-2012 Trésorerie SAS

Fait à Pauzanze

Certifie conforme et exact

Alain DURET

SAS GROUPE DURET IMMOBILIER
Siège social :
19, Rue Saint Nicolas
85600 MONTAIGU
RCS LA ROCHE SUR YON : 529 079 329

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Au Président,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L.225-146 alinéa 2 du code de commerce (sur renvoi de l'article L.227-1).

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- les bulletins de souscription par lesquels la société DURET HOLDING, la société ROUSSELOT FINANCES, Madame Stéphanie DURET et Madame Cécile DUFAU ont souscrit 7.400 actions nouvelles d'un nominal de 100 euros de la société GROUPE DURET IMMOBILIER à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par votre assemblée générale extraordinaire ,
- la déclaration incluse dans chacun des bulletins manifestant la décision de la société DURET HOLDING, la société ROUSSELOT FINANCES, Madame Stéphanie DURET et Madame Cécile DUFAU de libérer leur souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'ils possèdent sur la société ;
- les arrêtés de compte établis le 11 juin 2012, par le Président dont nous avons certifié l'exactitude le 11 juin 2012, duquel il ressort que la société DURET HOLDING, la société ROUSSELOT FINANCES, Madame Stéphanie DURET et Madame Cécile DUFAU possèdent sur la société GROUPE DURET IMMOBILIER des créances de 1.213.643,57 euros, dont 740.000 euros utilisés pour libérer par compensation les 7.400 actions nouvelles

d'un nominal de 100 euros souscrites ,

- le caractère liquide et exigible de ces créances ;
- l'écriture comptable de compensation des créances visées ci-dessus à hauteur de 740.000 euros permettant de constater la libération des actions.

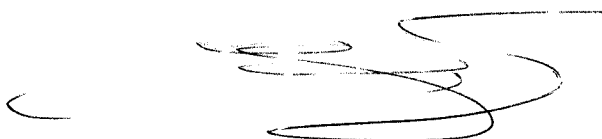
Sur la base de ces vérifications, je délivre le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Fait à Saint Julien de Concelles,

Le 19 juin 2012

Michel LEFORT

Commissaire aux Comptes.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the printed name and title.

